

Le 05 juin 2020

Monsieur le Maire Aux Personnes Publiques Associées (PPA), Personnes Publiques Consultées (PPC).

Nos réf.: 67.FL/FL

<u>Objet.</u>: Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) pour le territoire de Chéméré : Examen conjoint.

<u>P.J.</u>: Dossier de déclaration de projet, arrêté municipal du 27/01/2020 et délibération du 22/01/2019, avis MRAE.

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal de CHAUMES-EN-RETZ a décidé, lors de sa séance du 22 janvier 2019, d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure relative à la déclaration de projet n°1 emportant la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) pour la commune déléguée de Chéméré, procédure engagée par arrêté municipal du 27 janvier 2020.

A cet effet, nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

Jeudi 10 septembre 2020 A 14h30 A la mairie annexe de Chéméré (6 rue de Nantes, Chéméré, 44680 CHAUMES-EN-RETZ).

Vous trouverez en pièce jointe l'ensemble des pièces relatives au dossier.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jacky DROUET